



**AVIS PUBLIC - RETRAIT DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2009-Z-64**

Avis est donné par la soussignée, greffière de cette Ville que le règlement numéro 2009-Z-64 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à: Pour le Secteur Kateri: Modifier la grille des usages et normes de LA zone H-406, afin d'y modifier les normes, notamment au niveau de la structure des bâtiments, du nombre d'étages, du nombre de logements et des dispositions spéciales; Modifier les limites des zones H-406 et H-407 du plan de zonage; Créer le feuillet « E.3 – Plan d'aménagement d'ensemble du Secteur Kateri » à l'annexe « E » intitulé plan d'aménagement d'ensemble a été retiré par la résolution de conseil numéro 228-07-19, en date du 9 juillet 2019.

Donné à Sainte-Catherine, ce 10 juillet 2019

(Signé) Me Pascalie Tanguay

Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière